



# INVITATION

La Directive européenne « Déchets » (UE 2018/851) et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoient que le tri et la valorisation des biodéchets va devenir obligatoire pour tous au 31 décembre 2023. Les déchets alimentaires composés d'environ 90 % d'eau sont trop souvent incinérés ou enfouis alors que ces matières organiques pourraient être transformés en matières valorisables (compost) et retourner nourrir et fertiliser les sols. Décryptage de cette obligation réglementaire.

Les différents acteurs et les collectivités locales ont-elles pris pleinement conscience de cet enjeu ? Le compostage, une nouvelle pratique ?

Regards croisés des différents acteurs sur cette filière en devenir.

On vous éclaire... en 45 minutes.

## Contacts Groupe SPHERE

Marielle CAYRON HIS - [m.cayron@sphere.eu](mailto:m.cayron@sphere.eu)  
Christophe MORVAN - [c.morvan@sphere.eu](mailto:c.morvan@sphere.eu)



Salon des Maires et des Collectivités locales  
16 au 18 novembre 2021  
Paris Expo Porte de Versailles  
1 Place de la Porte de Versailles, 75015 Paris

**PTL - GROUPE SPHERE VOUS INVITE  
À ASSISTER À LA TABLE RONDE**



**MARDI 16 NOVEMBRE À 14H30**  
**Atmosphère Transition Environnementale**  
**Pavillon 4**

## INTERVENANTS

**Odile BEGORRE-MAIRE** - Vice-présidente déléguée à l'environnement et transition énergétique de la Communauté de Communes - Bassin de POMPEY

**Fabien DELORY** - Directeur général de MOULINOT

**Alexandre GUILLUY** - Co-fondateur et Président LES ALCHIMISTES

**John PERSEDA** - Président et Directeur général de SPHERE SA

**Nicolas SORET** - Vice-président de l'APVF

## ANIMATEUR

**Matthieu COMBE** - Fondateur et directeur des publications  
de NATURA SCIENCES

